

## SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h, le conseil municipal de la commune de Pointis-de-Rivière, légalement convoqué le 29/03/2024, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BISTOLFI Patrick.

Etaient présents : BISTOLFI Patrick, BEUVELOT Pascal, DUCHAMP Laurence, DUPRAT Florent, GAMBONI Jean-Philippe, MASCARTE Michel, MENDEZ Stéphanie, MONTEGUT Nathalie, SEMENZATO Patrick, WAGNER Stéphane.

Étaient excusés : Mme BARRERE Céline,

Mme PISANU Mélanie a donné procuration à M. DUPRAT Florent,  
M. DUPLEICH Jean-Luc a donné procuration à M. BISTOLFI Patrick,  
M. BELER Cédric a donné procuration à Mme DUCHAMP Laurence,  
M. MARTINEZ Julien a donné procuration à M. BEUVELOT Pascal.

Madame DUCHAMP Laurence a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe la parole à Monsieur GAMBONI pour répondre à la question posée par Monsieur BEUVELOT lors de la précédente séance du conseil.

Question : Pourquoi les recettes du chapitre 73 en 2023 sont plus élevées que les recettes du chapitre 73 de 2022 ? Y-a-t-il eu des recettes exceptionnelles ?

Réponse : Les recettes du chapitre 73 en 2023 ont augmenté en raison du changement de chapitre d'imputation du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement lors du passage en M57 à savoir :

En M14, l'imputation était 7482..... chapitre 74

En M57, l'imputation est 73223..... chapitre 73

**En conséquence, le chapitre 73 a augmenté et le chapitre 74 a diminué.**

Pour rappel : **2022... article 7482 : 44 351.48 €**

**2023... article 73223 : 45 545.78 €**

Pour rappel totaux des chapitres 73 et 74 en 2022 et 2023

	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Chapitre 73.....	349 743.00 €	406 996.78 €
Chapitre 74.....	165 178.01 €	128 658.00 €
Totaux	514 921.01 €	535 654.78 €

- Monsieur BEUVELOT est d'accord avec Monsieur GAMBONI et le remercie pour ces explications.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour et demande à l'ensemble des conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler concernant l'approbation du compte-rendu de la précédente réunion.

- Monsieur DUPRAT signale une erreur sur le vote des tarifs de l'eau de la précédente séance à savoir : il est noté 2 contre au lieu de 3.
- Monsieur le Maire lui indique que la correction sera faite.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Vote des taux de taxes (délibération)**

Monsieur le Maire rappelle la discussion sur le taux des taxes de la précédente séance du conseil municipal où le choix de la majorité des élus présents portait sur le maintien des taux de 2023 en raison de l'inflation nationale de 3.9 % encore élevée cette année.

Il propose donc de passer au vote pour le maintien en 2024 des taux au niveau de ceux de 2023, à savoir :

TAXES	Taux 2023	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	40.75	40.75
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	84.63	84.63
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	6.02	6.02

Après en avoir délibéré, le conseil décide de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **40.75**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **84.63**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **6.02**

Pour : 12                      Contre : 2                      Abstention : 0

### **Vote du BP commune (délibération)**

Avant de donner la parole à Monsieur GAMBONI, Monsieur le Maire le remercie pour son investissement à la préparation des documents budgétaires.

Monsieur GAMBONI Jean-Philippe présente au Conseil Municipal le budget primitif de 2024 qui se résume comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	1 151 266 €	1 151 266 €
<b>Investissement</b>	589 693 €	589 693 €
<b>TOTAL</b>	1 740 959 €	1 740 959 €

et demande au conseil s'il y a des questions.

- Monsieur BEUVELOT indique qu'il est étonné par la prévision de 58 000 € pour le programme de rénovation du presbytère et considère que ce projet ne le satisfait pas.

- Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du vote du budget et propose à Monsieur BEUVELOT de revenir sur le projet de réhabilitation du presbytère au moment des questions diverses.
- Monsieur GAMBONI propose donc au conseil de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2024, voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opérations pour la section d'investissement.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 4

### **Vote BP eau (délibération)**

Monsieur GAMBONI présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'eau de 2024 qui se résume comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	81 596 €	81 596 €
<b>Investissement</b>	120 757 €	120 757 €
<b>TOTAL</b>	202 353 €	202 353 €

et demande au conseil s'il y a des questions.

- Monsieur WAGNER demande ce que représente la somme de 3 000 € au chapitre 012 (charges de personnel).
- Monsieur GAMBONI lui indique qu'il s'agit de frais de personnel facturés par le budget principal dans le cadre de l'entretien des installations d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de l'eau 2024, voté par chapitre.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

### **Choix de la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation du presbytère**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une procédure adaptée a été lancée au mois de décembre 2023 pour le choix d'un maître d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du Presbytère.

A l'issue de la phase de recueil des candidatures, trois candidats ont été sélectionnés par la commission d'appel d'offres et ainsi admis à présenter une offre.

Après avoir procédé à la lecture des 3 offres et auditionné les 3 cabinets d'architectes retenus, le choix de la commission s'est porté sur SARL TRAMES ARCHITECTES 53 rte d'Espagne, Chatellerie 31100 TOULOUSE dont le taux de rémunération est de 11.9 % du montant du marché de réhabilitation du presbytère.

- Monsieur BEUVELOT indique que pour lui, l'étude de marché établie par HOTEL ACTIONS ne correspond pas à la réalité.
- Monsieur GAMBONI explique les différentes étapes du projet et qu'à ce jour, le projet est à l'étape du choix de la maîtrise d'œuvre et des demandes de subvention. Il indique

que ce bâtiment aurait dû être rénové il y a 20 ans car si on ne fait pas de travaux très prochainement ce bâtiment devra être démoli par sécurité.

- Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas le sujet de la présente délibération et propose d'en reparler aux questions diverses.

Monsieur le Maire propose de passer au vote. Le Conseil Municipal :

- Approuve le choix de la commission d'appel d'offres,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document dans le cadre de ce marché notamment l'acte d'engagement avec le cabinet TRAMES ARCHITECTES,
- Sollicite de l'Etat une subvention dans le cadre de la DETR.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2

### **Questions diverses**

- Monsieur WAGNER :
  - indique que le Schéma directeur de l'eau n'est pas encore terminé, le réseau présente encore des fuites et une consommation nocturne élevée qui pose question.
  - propose aux conseillers municipaux de visiter les installations d'alimentation en eau potable,
  - indique qu'il convient, au niveau des cumulus des vestiaires du stade et de la salle omnisports, de réaliser un choc thermique pour prévenir une contamination de la légionnelle.
  - fait part au conseil qu'il a été contacté par M. Duprat Jean-Pierre pour une fuite après compteur chez M. Saint-Paul Francis, fuite confirmée par SUEZ.  
Monsieur le Maire précise qu'à réception de la facture de réparation, une réduction de facture sera établie dans le cadre de la réglementation communale.
  
- Madame DUCHAMP précise que les réductions de facture ne sont pas une obligation mais se pratiquent.
  
- Monsieur BEUVELOT revient sur l'étude de marché de HOTEL ACTIONS. Il n'est pas satisfait du rapport et attend de voir les attributions de subventions pour ce projet.
  
- Monsieur le Maire :
  - rappelle que les travaux ne commenceront que lorsque les subventions auront été attribuées.
  - précise que pour rassurer nos partenaires financiers une deuxième solution a été étudiée si le projet de redynamisation du centre du village par ce centre touristique et commercial ne rentabilise pas l'investissement, à savoir, une résidence pour seniors.

➤ Monsieur BEUVELOT :

- demande à Monsieur WAGNER où en sont les études sur les produits fluorés. Monsieur WAGNER lui répond que l'ARS a commencé les analyses. Sur 300 analyses réalisées en Occitanie, 1 seule est mauvaise. Il indique qu'il n'a pas plus d'information à ce jour.

➤ Madame MENDEZ :

- fait part de la demande de Monsieur Alain Cabanel qui voudrait savoir quand va être remis le dos d'âne, route d'Ardiège. Monsieur le Maire lui répond : début d'année 2025.
- informe le conseil de l'état d'avancement de la procédure de reprise des concessions abandonnées du cimetière : 4 familles se sont manifestées et se sont engagées à entretenir leurs sépultures.
- Rappelle les dates des différentes manifestations :
  - 1<sup>er</sup> mai 2024 : La Passem (Course relais pour la langue occitane)
  - 4 mai 2024 : ADAC

La séance est levée à 21 h 45 mn.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.